**REGLEMENT DE LA BROCANTE ET VIDE GRENIER DE SARS POTERIES Le Dimanche 24 Août 2025**.

Les bulletins d’inscription sont disponibles à la Mairie de SARS POTERIES : Ou renseignements auprès de Mr Desenne au 07/81/58/52/41 (Laisser un message).

**Notre règlement de fonctionnement et quelques définitions** :

**Braderie :** Les vendeurs sont des commerçants professionnels qui bradent leurs produits neufs **….PAS DE BRADERIES LE 24 Août 2025.**

**Brocante :** Les vendeurs sont des brocanteurs professionnels ou des brocanteurs particuliers : Personnes présentant des objets anciens voire très anciens….**Vous êtes les biens venues.**

**Vide Grenier :** Les vendeurs sont des particuliers devant leur porte ou sur le circuit de la brocante vendant des objets leur appartenant et dont ils n’ont plus besoin… **Vous êtes les biens venues.**

**Nous n’acceptons pas les marchants ambulants, la vente d’animaux est interdite.**

**La RESTAURATION ET LA BUVETTE SONT EXCLUSIVEMENT Réservées à l’Organisation.**

**R APPEL :** L'organisateur doit établir un registre des vendeurs (article R.310-9Du code de commerce et 321-7 du code pénale)-ce registre doit êtrecoté el paraphé par le commissaire de police ou à défaut par le maire de la commune dont dépend le lieu de l'événement.

L'exposant particulier doit signer une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile. Toute fausse déclaration préalable de vente ou déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d’amendes et d'emprisonnement prévues à l’article 441-1 du code pénales.

Cette année nous serons encore stricts pour la sécurité de I événement : Le déballage commence à 6h00

AUCUN VEHICULE NE POURRA CIRCULER SUR LE CIRCUIT DE LA BROCANTE DE 8H30, À 18HO